



Wallonie

Commune d'Aywaille

URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le **Collège communal de SPRIMONT** nous fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisation.

Le demandeur est LES CROISETTES SA représentée par M. SANTE demeurant Rue des Croisettes 50 à 4870 Trooz.

Le terrain concerné est situé **rue des XII Hommes et rue Voie Joie à 4141 LOUVEIGNE, et cadastré 2^{ème} division, section B n°41E, 41G, 44M, 44S, 54/2A.**

Le projet consiste en: **Urbanisation d'un ensemble de parcelles pour la construction de maximum 30 logements** et présente les caractéristiques d'enquête suivantes :

1. Écarts au S.O.L. (article D.IV.40 du CoDT) : en aire d'habitat en ordre semi-continu : mitoyenneté autorisée d'un seul côté + mitoyenneté possible par le volume secondaire.
2. Ouverture de voirie communale (article D.IV.41 du CoDT) : création d'une nouvelle voirie partagée et de ses abords, comprenant 18 emplacements de parking et un piétonnier.
3. Étude d'incidences (articles D.29-1 et suivants du Code de l'environnement) : projet repris sous la rubrique 70.11.01 (projet de lotissement comprenant une superficie de 2ha et plus de lots destinés à la construction d'habitations, en ce compris les espaces réservés à la réalisation d'équipements et d'aménagements divers liés à la mise en œuvre du lotissement) dans la liste des projets soumis à étude d'incidences définie par l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 4 juillet 2002.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.40 et D.IV.41 du Code du Développement Territorial et des articles D.29-1 et suivants du Code de l'environnement.

Le dossier, ainsi que l'étude des incidences environnementales, peuvent être consultés durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Commune d'Aywaille,

- les lundis, jeudis et samedis de 9h00 à 12h00 (**exclusivement sur rendez-vous**) ;
- les mardis, mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30 (**exclusivement sur rendez-vous**).

Pour les consultations le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de M. Thierry JURION - téléphone : 04/364.05.16 - mail : urbanisme@aywaille.be.

L'enquête est ouverte le 07/09/2026 et clôturée le 06/10/2026.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal du **07/09/2026 au 06/10/2026** (référence dossier 1/23lotir) :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue de la Heid, 8 à 4920 Aywaille,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aywaille.be
- remises (**exclusivement sur rendez-vous**) à M. Thierry JURION dont le bureau se trouve Rue de la Heid, 8 à 4920 Aywaille.

Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés. Le courrier papier ou le courrier électronique portera la mention : Dossier n° 1/23lotir.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période **sur rendez-vous** auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 06/10/2026 , à 11h00 à l'Administration communale, Service Urbanisme.

Date d'affichage: 2 septembre 2026